



Note de synthèse budget 2023

1/ Evolution de la population

Pas d'évolution significative.

Les progressions secondaires sont toujours en progression 53 maisons.

2/ Priorité du budget 2023

Réduction des coûts énergétiques : éclairage public pose de LEDS pour l'ensemble du parc.

Poursuite du projet Entre 2 rives avec la dernière séquence programmée et la fin de la séquence III 1 199 406.56 €

Dont 333 519 € RAR

Et 345 675.20 solde exécution reporté

3/ Budget de fonctionnement 2023

La part salariale en forte augmentation 190 000 € (points d'indice relevés)

Les coûts énergétiques sont également en hausse significative.

4/ Montant budget 2023 à l'équilibre

	DEPENSES	RECETTES
FONTIONNEMENT	592 107.91 €	592 107.91 €
INVESTISSEMENT	1 199 406.56 €	1 199 406.56 €

5/ Niveau épargne brute

Nous continuons à maitriser notre épargne brute.

2014 ; 20.7% sur recette de fonctionnement 78 122 €

2015 : 29.7 % sur recette de fonctionnement 123 269 €

2016 : 28.61 % sur recette de fonctionnement 121 690 €

2017 : 33.24 % sur recette de fonctionnement 138 453 €

2018 : 23.63 % sur recette de fonctionnement 98798 €

En 2019 : 28.79% sur recette de fonctionnement 124 573 €

En 2020 : 29.17% sur recette de fonctionnement : 134 636 €

Précision 2021 : 26.71 % sur recette de fonctionnement 118 207 €

2022 32.34 % 162 699.76 €

6/Niveau épargne nette

2014 : 56 800 €

2015 : 98 468 €

2016 : 96 326 €

2017 : 75 251 € (effet des emprunts contractés = 400 000 €)

2018 : 57 661 €

2019 : 81 259 €

2020 : 85 710 €

2021 : 72 107 € (effet de l'emprunt sur le tracteur)

2022 : 126 599.76 €

7/ Niveau d'endettement

Comme prévu légère décrue.

Capital restant dû au 31/12/2017 : 585 000€

Capital restant dû au 31/12/2018 : 544 000 €

Capital restant dû au 31/12/2019 : 500 000€

Capital restant dû au 31/12/2020 : 455 000 €

Capital restant dû au 31/12/2021 : 430 421 €

Capital restant dû au 31/12/2021 : 418 221 €

31/12/2022 : 372 524 €

8/ Taux d'imposition

Pas d'augmentation de la part communale

- Taxe Foncière non bâti : 48.18 %
- Taxe foncière bâti : 46.56 % dont 25.36 % Département
- Modification du coefficient correcteur gain environ 19 000 € sur l'année

9/ Principaux ratios

- Dépenses fonctionnement (voir tableau 1)
- Recettes de fonctionnement (voir tableau 2)
- Caf brute (voir tableau 3)
- Caf nette (voir tableau 4)
- Tableau annuité emprunt
- Capital restant dû en 2022 tableau

10/ Trésorerie

Au 08/04/2022 : 97 780 €

11/ Effectifs communaux (inchangé)

3 employés temps plein

1 secrétaire de mairie temps partiel

1 employée temps partiel

Les charges de personnel prévues dans budget sont de 190 000 € soit 16% supplémentaires.